



éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche

INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Secrétariat Général

Dossier suivi par
Sylvie TAIX
Téléphone
04 90 27 76 69
Fax
04 90 82 96 18
Mél.
ce.ia84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

L'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires,

Vu le décret n° 86-299 du 27 février 1986 relatif à la désignation des représentants du personnel au sein de certains comités techniques paritaires du ministère de l'Education nationale,

Vu l'arrêté ministériel du 13 juin 1983 relatif à la création de comités techniques paritaires académiques et départementaux,

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 1986 relatif à la désignation des représentants du personnel au sein des comités techniques paritaires académiques et départementaux,

Vu l'arrêté rectoral du 17 février 2009 relatif à la nouvelle représentativité des organisations syndicales au sein des comités techniques paritaires académique et départementaux,

Vu la démission de Monsieur Christian BOYER, Agent Comptable au lycée Philippe de Girard à Avignon, en date du 27 janvier 2011,

ARRETE

Article 1 : Les désignations des membres du Comité Technique Paritaire Départemental de Vaucluse prononcées par arrêté du 15 juin 2009, sont actualisées à compter du 10 février 2011 comme suit :

REPRESENTANTS TITULAIRES DE L'ADMINISTRATION

M. Bernard LELOUCH	Inspecteur d'Académie
Mme Sylvie TAIX	Secrétaire Générale
M. Christophe MARQUIER	I.E.N.A.
Mme Adeline NICOLADZE	I.E.N., chargée de l'Information et de l'Orientation
Mme Martine GROUTHIER	I.E.N Avignon II
Mme Dominique PAPON	I.E.N.-A.S.H. 84
Mme Marianne DONIL	Principale au collège Viala à Avignon
M. Bernard CAYOL	Principal au collège P. Eluard à Bollène
M. Emmanuel DEYGAS	Agent comptable au lycée Victor Hugo à Carpentras
Mme Elisabeth AKTAS	A.A.E.N.E.S. à l'Inspection académique de Vaucluse

REPRESENTANTS TITULAIRES DES PERSONNELS

Représentants de la F.S.U.

Mme Nadine GREGOIRE	Professeur certifié au lycée I. Dauphin - Cavaillon
M. Nicolas ODINOT	P.E. à l'école élémentaire Jouve - Carpentras
Mme Isabelle FALTRAUER	Professeur au collège Roumanille - Avignon
Mme Julie CHARDON	P.E. TR à l'école élémentaire F. Boyer - Violès
M. Sébastien MASSONNAT	Professeur certifié au collège F. Mistral - Avignon
M. Jean-Luc DEVEAUX	PE référent de scolarité - IEN de Carpentras



Représentants de l'U.N.S.A./EDUCATION

M. Denis OLIVIER P.E. à l'école maternelle - Les Taillades
M. Mickaël CHALEARD P.E. TR à l'école maternelle – Sérignan du Comtat

2/2

Représentants de la F.N.E.C.-F.P.-F.O

Mme Chantal FASSIE P.E. directrice à l'école élémentaire Marcel Ripert
Monteux
M. Luc LORENZETTI Professeur certifié au collège Diderot - Sorgues

REPRESENTANTS SUPPLEANTS DE L'ADMINISTRATION

M. Bernard HUMBERT Proviseur au lycée Ph. de Girard - Avignon
Mme Mireille AUGUSTYNOWICZ Proviseur au lycée Benoît - L'Isle/Sorgue
M. Guy FERAUD Principal au collège Mathieu - Avignon
M. Hervé CUVILLIER Principal au collège Lou Vignarès - Vedène
M. Henri CREPET Directeur CIO - Avignon
M. Lionel FERRIER I.E.N Avignon I
M. Jean-Jack GRENET I.E.N L'Isle-sur-la-Sorgue
Mme Eliane CHAUMERY I.E.N Cavaillon
Mme Ghislaine DEFRES Gestionnaire DOS – I.A. de Vaucluse
Mme Hélène LAMBERTE Gestionnaire DOS – I.A. de Vaucluse

REPRESENTANTS SUPPLEANTS DES PERSONNELS

Représentants de la FSU

M. Emmanuel HERVET P.E. à l'école maternelle J. Giono - Bollène
M. Philippe BRENIER Professeur certifié au collège F. Mistral - Avignon
Mme Pauline CASTETS P.E. à l'école maternelle Olivades - Avignon
Mme Delphine DARDALHON Professeur certifié au collège - Cabrières
Mme Carole BAYEUX PE à l'école élémentaire Camus à Orange
Mme Isabelle MARTIN-BEGUERY Professeur certifié EPS au lycée V. Hugo - Carpentras

Représentants de l'UNSA/EDUCATION

M. Lionel CHARON P.E. directeur à l'école mat. Louis Le Prince Ringuet –
Cavaillon
Mme Elisabeth MARET Professeur certifiée au lycée J.H. Fabre – Carpentras

Représentants de la F.N.E.C.-F.P.-F.O.

Mme Véronique FANTON P.E. à l'école élémentaire Quintine - Carpentras
M. Michel LABROSSE Professeur certifié au collège J. Giono - Orange

Article 2 : La Secrétaire Générale de l'Inspection Académique de Vaucluse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

AVIGNON, le 10 février 2011

L'Inspecteur d'Académie ,

Bernard LELOUCH



Avignon, le 9 février 2011



INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la
Valorisation des
Ressources Humaines

Dossier suivi par :
Sylvie ASTAY
Sonia DEMATTÉ
Martine NOTARI

Téléphone
04 90 27 76 19
04 90 27 76 26
04 90 27 76 63

Fax
04 90 27 76 75

49 rue Thiers
84077 Avignon
cedex 4

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er}
degré nés en 1959

OBJET : Préparation du dossier d'examen de vos droits à pension.

Le décret n° 80-792 du 2 octobre 1980 prévoit, afin d'accélérer le règlement des droits à pension de retraite de l'État, la communication à tout fonctionnaire, deux ans au moins avant l'âge prévu pour l'entrée en jouissance de sa pension, d'un dossier d'examen des droits à pension.

C'est sur la base de ce dossier, auquel s'ajouteront les éléments intervenus jusqu'à votre admission à la retraite, que seront calculés vos droits à pension.

Cette formalité ne préjuge en rien de la date de votre départ définitif ; vous devrez, le moment venu, présenter auprès de mes services une demande d'admission à la retraite dans les conditions générales et les délais fixés par les notes de services annuelles. Cette démarche permet à l'administration de faire le point sur votre carrière, de sorte qu'à la date que vous aurez choisie pour prendre votre retraite, votre dossier puisse être traité rapidement et votre pension vous être versée sans retard.

Il est donc de votre intérêt de veiller à ce que cet état des services reflète de manière précise le déroulement de votre carrière – notamment si vous avez exercé plusieurs activités professionnelles – et comporte toutes les pièces justificatives obligatoires correspondant à votre situation.

En conséquence, pour me permettre d'émettre cet état, je vous demande de m'adresser dans les meilleurs délais et au plus tard **pour le 25 mars 2011** l'imprimé préparatoire au DEDP dûment renseigné qu'il vous appartient de télécharger à partir du site internet de l'Inspection Académique <http://www.ia84.ac-aix-marseille.fr> rubrique Concours et Carrières / Gestion administrative / Dossier préparatoire au DEDP. Vous y joindrez les pièces obligatoires nécessaires à l'étude de vos droits.

La Division de la Valorisation des Ressources Humaines se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour l'Inspecteur d'Académie
Le chef de la DVRH

Gabriel DUBOC



2^{ème} union
.....
.....
.....
.....
.....

3^{ème} union
.....
.....
.....
.....
.....

(1) Légitime, naturel, adoptif, enfant du conjoint, sous tutelle, ayant fait l'objet d'une délégation parentale, recueilli.

Pièces à joindre :

- Photocopie du livret de famille pour chaque union.
- Pour les enfants naturels (preuve de la filiation) ou nés sans vie (preuve de la déclaration à l'état civil), joindre un extrait d'acte de naissance de l'enfant.

CARRIERE

**- FONCTIONS EXERCEES DANS D'AUTRES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT
ou DANS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (Régions, Départements, Mairies...)
ou DANS DES ETABLISSEMENTS RATTACHES (hôpitaux ...) RELEVANT DE LA CRACL**
(Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales)

Du.....au Administration ou Etablissement

Non titulaire – Stagiaire – Titulaire (1)

Si non titulaire : - non validé – validé – En cours de validation (1)

Pièces à joindre : Si vous le détenez, joindre un état authentique de services (original ou certifié conforme) ou toute pièce détenue.

- SERVICE D'AUXILIAIRE OU DE NON TITULAIRE EFFECTUES A L'EDUCATION NATIONALE

Du.....au Ces services sont-ils validés – non validés – en cours de validation (1)

- SCOLARITES EFFECTUEES DANS LES ETABLISSEMENTS DE FORMATION

(Ecole Normale, ENS, ENSET, ENSEPS, CPR, IPES, Centres de formation des PEGC, ENNA, CREPS, IREPS, IRA ...)

Du.....au Etablissement de formation

- SERVICES EFFECTUES EN POSITION DE DETACHEMENT

Du.....au Administration ou organisme employeur

Du.....au Administration ou organisme employeur

Pièces à joindre : Tout document en votre possession
Pour les services effectués hors d'Europe, voir rubrique "services hors d'Europe", page suivante.

- INTERRUPTIONS DE SERVICES (Congés pour convenance personnelles, disponibilité, congé parental...)

Du.....au Type de congés.....

Du.....au Type de congés.....

Pièces à joindre : Tout document en votre possession

- AVEZ-VOUS BENEFICIE D'UN CONGE D'INACTIVITE POUR ETUDES OU D'UN CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ?

Si oui préciser les dates :

- AVEZ VOUS BENEFICIE D'UNE BOURSE DE CONTINUATION D'ETUDES ?

(Uniquement bourse attribuée aux élèves instituteurs leur permettant de préparer l'Ecole Normale Supérieure).

Si oui préciser les dates :

Pièces à joindre : *Certificat d'exercice de l'établissement*

- SERVICES DE STAGIAIRE ET DE TITULAIRE

Date de 1^{ère} nomination en qualité de stagiaire |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Date de 1^{ère} nomination en qualité de titulaire |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

- PIECES OBLIGATOIRES AU DOSSIER D'EXAMEN DES DROITS A PENSION

Les relevés de carrière délivrés par les autres régimes de base (CNAV, MSA, CNAVPL, CANCAVA, ORGANIC, MINES, EDF-GDF,) ou me faire savoir par écrit que vous n'avez jamais relevé d'un autre régime de retraite (au titre de périodes d'activités cotisées ou de périodes reconnues équivalentes)

Si vous avez exercé au régime général de base, vous trouverez les coordonnées des différentes antennes de la CNAV sur le site Internet suivant : www.retraite.cnav.fr

AUTRES RENSEIGNEMENTS ET PIECES A FOURNIR

- SERVICES MILITAIRES

Etat signalétique et des services militaires. Réclamer cette pièce à l'autorité militaire en indiquant votre identité, le bureau de recrutement, la classe de recrutement, le numéro matricule ; il convient de joindre cette pièce au dossier même en cas d'exemption.

A demander au Bureau du Service National où vous avez été recensé

Coordonnées disponibles sur le site Internet suivant : <http://www.defense.gouv.fr/jdc/majdc/contacts-et-coordonnees/coordonnees-bureaux-et-centres-du-service-national>

Si vous avez effectué des services aériens, *relevé individuel des services aériens*.

Si vous bénéficiez d'une pension militaire, *titre de pension militaire précisant les annuités liquidables*.

- SERVICE HORS D'EUROPE

Si vous avez exercé hors d'Europe (en tant que non titulaire ou titulaire), *déclaration des congés passés en dehors du territoire d'exercice* (imprimé à demander à l'IA Cellule Pensions).

Si le détachement est en cours, la déclaration des congés définitive sera à fournir lors du départ à la retraite. Vous pouvez éventuellement fournir *une déclaration pour les périodes déjà effectuées*.

- CONGES

Si vous avez bénéficié d'un congé de maternité ou d'adoption pendant une période de services à temps partiel après mars 1982, *joindre une photocopie de la décision du congé*.

Fait à le

Signature

2^{ème} union
.....
.....
.....
.....

3^{ème} union
.....
.....
.....
.....

(1) Légitime, naturel, adoptif, enfant du conjoint, sous tutelle, ayant fait l'objet d'une délégation parentale, recueilli.

Pièces à joindre :

- Photocopie du livret de famille pour chaque union.
- Pour les enfants naturels (preuve de la filiation) ou nés sans vie (preuve de la déclaration à l'état civil), joindre un extrait d'acte de naissance de l'enfant.

CARRIERE

**- FONCTIONS EXERCEES DANS D'AUTRES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT
ou DANS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (Régions, Départements, Mairies...)
ou DANS DES ETABLISSEMENTS RATTACHES (hôpitaux ...) RELEVANT DE LA CRACL**
(Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales)

Du.....au Administration ou Etablissement

Non titulaire – Stagiaire – Titulaire (1)

Si non titulaire : - non validé – validé – En cours de validation (1)

Pièces à joindre : Si vous le détenez, joindre un état authentique de services (original ou certifié conforme) ou toute pièce détenue.

- SERVICE D'AUXILIAIRE OU DE NON TITULAIRE EFFECTUES A L'EDUCATION NATIONALE

Du.....au Ces services sont-ils validés – non validés – en cours de validation (1)

- SCOLARITES EFFECTUEES DANS LES ETABLISSEMENTS DE FORMATION

(Ecole Normale, ENS, ENSET, ENSEPS, CPR, IPES, Centres de formation des PEGC, ENNA, CREPS, IREPS, IRA ...)

Du.....au Etablissement de formation

- SERVICES EFFECTUES EN POSITION DE DETACHEMENT

Du.....au Administration ou organisme employeur

Du.....au Administration ou organisme employeur

***Pièces à joindre : Tout document en votre possession
Pour les services effectués hors d'Europe, voir rubrique "services hors d'Europe", page suivante.***

- INTERRUPTIONS DE SERVICES (Congés pour convenance personnelles, disponibilité, congé parental...)

Du.....au Type de congés.....

Du.....au Type de congés.....

Pièces à joindre : Tout document en votre possession

- AVEZ-VOUS BENEFICIE D'UN CONGE D'INACTIVITE POUR ETUDES OU D'UN CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ?

Si oui préciser les dates :

- AVEZ VOUS BENEFICIE D'UNE BOURSE DE CONTINUATION D'ETUDES ?

(Uniquement bourse attribuée aux élèves instituteurs leur permettant de préparer l'Ecole Normale Supérieure).

Si oui préciser les dates :

Pièces à joindre : *Certificat d'exercice de l'établissement*

- SERVICES DE STAGIAIRE ET DE TITULAIRE

Date de 1^{ère} nomination en qualité de stagiaire |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Date de 1^{ère} nomination en qualité de titulaire |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

- PIECES OBLIGATOIRES AU DOSSIER D'EXAMEN DES DROITS A PENSION

Les relevés de carrière délivrés par les autres régimes de base (CNAV, MSA, CNAVPL, CANCAVA, ORGANIC, MINES, EDF-GDF,) ou me faire savoir par écrit que vous n'avez jamais relevé d'un autre régime de retraite (au titre de périodes d'activités cotisées ou de périodes reconnues équivalentes)

Si vous avez exercé au régime général de base, vous trouverez les coordonnées des différentes antennes de la CNAV sur le site Internet suivant : www.retraite.cnav.fr

AUTRES RENSEIGNEMENTS ET PIECES A FOURNIR

- SERVICES MILITAIRES

Etat signalétique et des services militaires. Réclamer cette pièce à l'autorité militaire en indiquant votre identité, le bureau de recrutement, la classe de recrutement, le numéro matricule ; il convient de joindre cette pièce au dossier même en cas d'exemption.

A demander au Bureau du Service National où vous avez été recensé

Coordonnées disponibles sur le site Internet suivant : <http://www.defense.gouv.fr/jdc/majdc/contacts-et-coordonnees/coordonnees-bureaux-et-centres-du-service-national>

Si vous avez effectué des services aériens, *relevé individuel des services aériens*.

Si vous bénéficiez d'une pension militaire, *titre de pension militaire précisant les annuités liquidables*.

- SERVICE HORS D'EUROPE

Si vous avez exercé hors d'Europe (en tant que non titulaire ou titulaire), *déclaration des congés passés en dehors du territoire d'exercice* (imprimé à demander à l'IA Cellule Pensions).

Si le détachement est en cours, la déclaration des congés définitive sera à fournir lors du départ à la retraite. Vous pouvez éventuellement fournir *une déclaration pour les périodes déjà effectuées*.

- CONGES

Si vous avez bénéficié d'un congé de maternité ou d'adoption pendant une période de services à temps partiel après mars 1982, *joindre une photocopie de la décision du congé*.

Fait à le

Signature

2^{ème} union
.....
.....
.....
.....
.....

3^{ème} union
.....
.....
.....
.....
.....

(1) Légitime, naturel, adoptif, enfant du conjoint, sous tutelle, ayant fait l'objet d'une délégation parentale, recueilli.

Pièces à joindre :

- Photocopie du livret de famille pour chaque union.
- Pour les enfants naturels (preuve de la filiation) ou nés sans vie (preuve de la déclaration à l'état civil), joindre un extrait d'acte de naissance de l'enfant.

CARRIERE

**- FONCTIONS EXERCEES DANS D'AUTRES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT
ou DANS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (Régions, Départements, Mairies...)
ou DANS DES ETABLISSEMENTS RATTACHES (hôpitaux ...) RELEVANT DE LA CRACL**
(Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales)

Du.....au Administration ou Etablissement

Non titulaire – Stagiaire – Titulaire (1)

Si non titulaire : - non validé – validé – En cours de validation (1)

Pièces à joindre : Si vous le détenez, joindre un état authentique de services (original ou certifié conforme) ou toute pièce détenue.

- SERVICE D'AUXILIAIRE OU DE NON TITULAIRE EFFECTUES A L'EDUCATION NATIONALE

Du.....au Ces services sont-ils validés – non validés – en cours de validation (1)

- SCOLARITES EFFECTUEES DANS LES ETABLISSEMENTS DE FORMATION

(Ecole Normale, ENS, ENSET, ENSEPS, CPR, IPES, Centres de formation des PEGC, ENNA, CREPS, IREPS, IRA ...)

Du.....au Etablissement de formation

- SERVICES EFFECTUES EN POSITION DE DETACHEMENT

Du.....au Administration ou organisme employeur

Du.....au Administration ou organisme employeur

Pièces à joindre : Tout document en votre possession

Pour les services effectués hors d'Europe, voir rubrique "services hors d'Europe", page suivante.

- INTERRUPTIONS DE SERVICES (Congés pour convenance personnelles, disponibilité, congé parental...)

Du.....au Type de congés.....

Du.....au Type de congés.....

Pièces à joindre : Tout document en votre possession

- AVEZ-VOUS BENEFICIE D'UN CONGE D'INACTIVITE POUR ETUDES OU D'UN CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ?

Si oui préciser les dates :

- AVEZ VOUS BENEFICIE D'UNE BOURSE DE CONTINUATION D'ETUDES ?

(Uniquement bourse attribuée aux élèves instituteurs leur permettant de préparer l'Ecole Normale Supérieure).

Si oui préciser les dates :

Pièces à joindre : *Certificat d'exercice de l'établissement*

- SERVICES DE STAGIAIRE ET DE TITULAIRE

Date de 1^{ère} nomination en qualité de stagiaire |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Date de 1^{ère} nomination en qualité de titulaire |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

- PIECES OBLIGATOIRES AU DOSSIER D'EXAMEN DES DROITS A PENSION

Les relevés de carrière délivrés par les autres régimes de base (CNAV, MSA, CNAVPL, CANCAVA, ORGANIC, MINES, EDF-GDF,) ou me faire savoir par écrit que vous n'avez jamais relevé d'un autre régime de retraite (au titre de périodes d'activités cotisées ou de périodes reconnues équivalentes)

Si vous avez exercé au régime général de base, vous trouverez les coordonnées des différentes antennes de la CNAV sur le site Internet suivant : www.retraite.cnav.fr

AUTRES RENSEIGNEMENTS ET PIECES A FOURNIR

- SERVICES MILITAIRES

Etat signalétique et des services militaires. Réclamer cette pièce à l'autorité militaire en indiquant votre identité, le bureau de recrutement, la classe de recrutement, le numéro matricule ; il convient de joindre cette pièce au dossier même en cas d'exemption.

A demander au Bureau du Service National où vous avez été recensé

Coordonnées disponibles sur le site Internet suivant : <http://www.defense.gouv.fr/jdc/majdc/contacts-et-coordonnees/coordonnees-bureaux-et-centres-du-service-national>

Si vous avez effectué des services aériens, *relevé individuel des services aériens*.
Si vous bénéficiez d'une pension militaire, *titre de pension militaire précisant les annuités liquidables*.

- SERVICE HORS D'EUROPE

Si vous avez exercé hors d'Europe (en tant que non titulaire ou titulaire), *déclaration des congés passés en dehors du territoire d'exercice* (imprimé à demander à l'IA Cellule Pensions).
Si le détachement est en cours, la déclaration des congés définitive sera à fournir lors du départ à la retraite. Vous pouvez éventuellement fournir *une déclaration pour les périodes déjà effectuées*.

- CONGES

Si vous avez bénéficié d'un congé de maternité ou d'adoption pendant une période de services à temps partiel après mars 1982, *joindre une photocopie de la décision du congé*.

Fait à le

Signature



**INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

**Division de la Valorisation
des Ressources
Humaines
Pôle A**

Avignon, le 11/02/2011

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale

à

Mesdames les institutrices
Messieurs les instituteurs
de Vaucluse

s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription

Dossier suivi par
Sylvie ASTAY
Karima CHAIBI
Téléphone
04 90.27.76.19
04 90 .27.76.60
Fax
04 90.27.76.75
Mél
Sylvie.astay
@ac-aix-marseille.fr.
Karima.chaibi
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

**OBJET : Recrutement de professeurs des écoles à compter du 1^{er} septembre 2011
par voie d'inscription sur la liste d'aptitude.**

Réf : Décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié par le décret n°95-981 du 25 août 1995.

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'il est indispensable, si vous souhaitez être intégrés dans le corps des professeurs des écoles, d'en présenter la demande dans le cadre de la campagne 2011-2012.

Cette intégration vous permet d'accéder à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, de bénéficier d'un meilleur déroulement de carrière et de percevoir une pension de retraite calculée sur une base sensiblement plus favorable.

I – Conditions de candidature :

Les instituteurs titulaires qui justifient, à la date du 1^{er} septembre 2011, de cinq années de services effectifs en cette qualité peuvent faire acte de candidature.

Les candidatures sont valides au titre de la session en cours seulement, et doivent être renouvelées chaque année.

A noter

Les professeurs des écoles nés avant le 1^{er} juillet 1956 peuvent prétendre à une pension de retraite avec paiement immédiat dès l'âge de 55 ans à condition de totaliser 15 ans de services de « catégorie active » (dits aussi de catégorie B). Les agents nés à compter du 1^{er} juillet 1956 doivent se référer à la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites.

- Ne sont pas reconnus comme services « actifs » :
- les services auxiliaires validés (même les services d'instituteur),
 - la durée légale du service national,





2/3

- le maintien sous les drapeaux s'il n'est pas précédé de services de catégorie active,
- les services à temps partiels accomplis antérieurement au 28/12/1980,
- les détachements sur un emploi non classé en catégorie active,
- les services de mise à disposition accomplis à compter du 14 janvier 1984,
- les services accomplis en qualité de conseiller en formation continue,
- les services accomplis en qualité d'instituteur,
- le congé de formation professionnelle,
- le congé de mobilité.

➤ Sont reconnus comme services « actifs » :

- la durée des services accomplis en qualité d'instituteur (stagiaire ou titulaire),
- le temps passé à l'école normale à partir de 18 ans (après réussite au concours d'entrée),
- le temps passé à l'école normale avant 18 ans, en qualité de stagiaire (formation professionnelle) à compter de la rentrée scolaire suivant l'obtention du baccalauréat,
- le temps de maintien sous les drapeaux au-delà de la durée légale, si ce temps a été précédé de services de catégorie B,
- les services des instituteurs détachés dans un emploi conduisant à pension classé en catégorie active,
- les services accomplis en poste de mise à disposition avant le 14 janvier 1984,
- les services à temps partiel accomplis à partir du 28/12/1980, une année à mi-temps étant décomptée comme une année à temps plein pour l'appréciation de la condition de 15 ans exigée pour l'obtention d'une pension à paiement immédiat dès l'âge de 55 ans.

Je vous engage donc à vérifier le total de vos services de catégorie B, dits « actifs ».

II – Modalités de candidature :

La campagne est ouverte du 14 février au 07 mars 2011 inclus, l'inscription se fait via une application internet accessible à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-aix-marseille.fr/iprof/ServletIprof>

1- Accédez au service I-Prof :

- Compte – utilisateur : taper la 1^{ère} lettre de votre prénom et toutes les lettres de votre nom en minuscules (« mguerin » pour Marielle GUERIN)
- Mot de passe : saisissez votre NUMEN, en majuscules (ou le mot de passe que vous auriez substitué à votre NUMEN)
- Validez

2- Connectez-vous à SIAP, « Système d'Information et d'Aide aux Promotions », via l'icône « les services » du menu I-Prof

3- Déposez votre pré-inscription sur SIAP en cliquant sur l'icône « vous inscrire »

L'icône « consulter ou compléter vos diplômes » vous permet de saisir des diplômes qui n'apparaîtraient pas. La validation par mes services interviendra ultérieurement.

Validez votre candidature (s'affiche à l'écran : « votre candidature est bien enregistrée »).



3/3

4- Vous recevrez le 08 mars 2011 un accusé de réception dans votre boîte aux lettres I.Prof. Vous devez l'imprimer, le vérifier, le dater, le signer et le transmettre à votre IEN de circonscription **au plus tard le 31 mars 2011 délai de rigueur** (photocopie de vos titres et diplômes, si vous êtes candidat pour la 1^{ère} fois en Vaucluse, devra être jointe).

Je procéderai, fin mai 2011, après avis de la commission administrative paritaire départementale (C.A.P.D.), à la nomination des candidats promus par liste d'aptitude dans le corps des professeurs des écoles.

Signé

Bernard LELOUCH

Inspection académique du Vaucluse
Division de la Valorisation des Ressources Humaines
- DVRH -
49 rue Thiers – 84 077 Avignon cédex 04
tél : 04 90 27 76 20 fax : 04 90 27 76 75

**Note de service à l'attention des personnels enseignants
qui ont sollicité leur admission à la retraite**

Les personnels enseignants qui ont sollicité leur admission à la retraite ont jusqu'au 1er mars 2011, délai de rigueur, pour faire connaître leur demande d'annulation.

Passé ce délai, leur poste sera offert aux opérations de mouvement.

Le chef de la D.V.R.H.

Gabriel DUBOC